Ce problème est résolu conformément à l'invention dans un véhicule équipé d'un toit rigide du type indiqué plus haut, grâce au fait que l'élément de commande est agencé sous la forme d'une tringlerie articulée qui est accrochée à une partie de guidage dans la zone de l'axe de basculement de toit, au moyen d'une barre de guidage et d'une barre de guidage principale, de telle sorte que cette tringlerie articulée forme, avec au moins un levier articulé basculant, qui est supporté au niveau de l'axe arrière de basculement et est relié à un organe d'entraînement, un parallélogramme articulé déplaçant simultanément la partie formant toit et la partie formant lunette arrière.

5

10

15

20

25

30

35

Selon un mode de mise en œuvre préféré de l'invention, la structure de toit est supportée, au niveau de l'axe arrière de basculement situé dans un bloc de support, au moyen d'un levier articulé intermédiaire, sur lequel sont articulés d'une part la barre de guidage et d'autre part le levier articulé pivotant basculant dirigé vers la barre de guidage principale.

Également selon un mode de mise en œuvre préféré de l'invention, il est prévu, comme organe d'entraînement, un vérin hydraulique qui prend appui sur le bloc de support et dont la tige de piston attaque, par l'intermédiaire d'un levier coudé, une plaque de support située en extrémité sur la barre de guidage principale.

Alors, de préférence, dans la zone commune de liaison du levier coudé et de la tige de piston est articulé un élément basculant, qui peut basculer, par ailleurs, autour d'un palier d'appui supporté par le bloc de support.

De préférence, l'élément basculant possède, au niveau de son extrémité libre, un organe saillant de pression.

Selon un mode de mise en œuvre préféré de l'invention, la barre de guidage principale est reliée directement à une plaque de support principale, qui porte la tringlerie articulée, par l'intermédiaire d'un palier pivotant prévu au niveau de la plaque de support.

Également selon un mode de mise en œuvre préféré de l'invention, dans la zone de liaison entre la partie de guidage et la partie formant toit est prévu un organe de réglage et/ou de guidage, qui agit lors du déplacement de fermeture de la partie formant toit en direction du cadre du pare-brise.